

Diffusion et révisions des comptes nationaux

Pour décrire la politique de diffusion et de révisions des comptes nationaux, il est nécessaire de donner préalablement un rapide panorama des deux systèmes de comptes, annuels et trimestriels, et des sources qu'ils utilisent pour chacune de leur version. Ces deux systèmes de comptes sont très imbriqués et fournissent successivement plusieurs estimations du PIB, mais ils ont chacun leurs tableaux et diffusion propres. Enfin les révisions liées aux changements de base les concernent tous les deux.

I Les deux systèmes de comptes annuels et trimestriels

L'INSEE élabore deux systèmes de compte : des comptes trimestriels et des comptes annuels. Toutefois le compte provisoire annuel est une co-production¹ des deux systèmes, « l'approche biens et services » étant réalisée dans le système des comptes trimestriels avec des éléments venant des comptes annuels, « l'approche revenu » et l'élaboration des comptes de secteurs relevant du système des comptes annuels. En ce qui concerne cependant le secteur des sociétés non financières (SNF) et les opérations des entrepreneurs individuels (EI), les comptes de production et d'exploitation sont construits à partir d'éléments de l'approche biens et services des comptes trimestriels.

« L'approche biens et services » est la méthode de mesure du PIB simultanément par les emplois finals et par l'évaluation de la valeur ajoutée des branches grâce au « tableau des entrées intermédiaires » (TEI). « L'approche revenu » est la mesure du PIB par les revenus engendrés par l'activité, principalement : rémunérations des salariés, excédent brut d'exploitation. Cette mesure se fait essentiellement à partir des documents comptables des unités légales constituant les secteurs institutionnels.

Les comptes trimestriels sont construits à partir d'indicateurs et de leur étalonnage économétrique sur les comptes annuels du passé, tandis que les comptes annuels évaluent directement les grandeurs en cherchant à mettre en cohérence l'ensemble des sources.

Lors de l'élaboration du compte provisoire annuel n, les évaluations des comptes trimestriels relatives aux années n-1 et n-2 sont calées sur les évaluations des comptes annuels (définitives pour n-2 et semi-définitives pour n-1).

II Le calendrier de diffusion et les révisions du PIB

Ce double système de comptes conduit l'INSEE à produire 5 évaluations du PIB de l'année n :

- le 12 février n+1, avec l'estimation précoce du 4^{ème} trimestre de l'année n
- vers le 20 février n+1, avec les « Premiers Résultats » du 4^{ème} trimestre de l'année n
- fin avril n+1, avec les « Résultats Détaillés » du 4^{ème} trimestre de l'année n et sous la forme du compte annuel provisoire. Cette évaluation du PIB est ensuite actualisée, lors des publications des comptes trimestriels suivants, en fonction des éventuelles révisions des indicateurs.
- fin avril n+2 sous la forme du compte annuel semi-définitif
- fin avril n+3 sous la forme du compte annuel définitif

Les comptes annuels définitifs n-2, semi-définitifs n-1 et provisoires n sont élaborés en séquence et sont diffusés simultanément lors de la sortie du compte provisoire en avril n+1 (et non au fur et à mesure de leur élaboration).

¹ depuis le compte provisoire 2000

En définitive, les deux dernières années publiées sont révisables.

III Les tableaux des comptes trimestriels, leur révision et les produits de diffusion

Les tableaux :

Les comptes trimestriels sont élaborés dans trois versions :

« Estimation précoce » à 42 ou 43 jours après la fin du trimestre (**nouveau**)

« Premiers Résultats » à 50 jours après la fin du trimestre

« Résultats Détaillés » à 90 jours après la fin du trimestre, sauf pour le quatrième trimestre où le délai est de 110 à 120 jours du fait de la mise en cohérence avec le compte annuel.

Les tableaux publiés (diffusion papier) correspondants aux « Premiers Résultats » sont

-le PIB et ses contreparties en terme d'emploi final en détaillant la FBCF totale en FBCF des SNF-EI, des ménages et des administrations publiques et en décomposant la consommation finale en dépense de consommation des ménages, dépenses de consommation individualisables et dépenses de consommation collectives des administrations publiques. En volume et prix.

- un compte d'exploitation pour l'ensemble de l'Economie.

- un équilibre ressources-emplois pour l'ensemble des produits manufacturés. En volume et prix.

- la production et la valeur ajoutée décomposées selon 16 branches d'activité. En volume et prix.

-des équilibres ressources emplois pour l'ensemble des biens, pour la construction et pour les services principalement marchands, en volume.

Les tableaux publiés (diffusion papier) correspondants aux « Résultats Détaillés » sont les mêmes tableaux que ceux publiés lors des « Premiers Résultats » augmentés des tableaux suivants :

- la dépense de consommation des ménages est ventilée en 16 produits, de même que les importations et exportations (volume et prix).

- la FBCF des SNFEI et les variations de stocks sont ventilées en 16 produits (volume et prix).

- la masse salariale est ventilée en 16 branches, de même que la durée de travail hebdomadaire théorique des salariés à temps complet, leur volume horaire et la productivité horaire

- la valeur ajoutée et la masse salariale sont ventilées par secteur institutionnel.

- ensemble du compte des SNF EI ainsi que celui des ménages.

Les résultats des comptes trimestriels sont publiés corrigés des CJO-CVS et dans un système de prix à base fixe (prix 95).

Les révisions :

A chaque trimestre calculé, les comptes trimestriels peuvent être modifiés du fait des actualisations des CVS, des révisions des indicateurs et des méthodes de calage sur les comptes annuels. Ces trois facteurs de révisions sont explicités ci-après.

Les corrections CVS sont actualisées lors de chaque publication trimestrielle si bien que l'ensemble des séries est susceptible de varier depuis 1978. Les séries trimestrielles ne sont donc pas figées dès leur calage sur un compte annuel définitif, cependant les révisions sont très minimes pour les années de comptes annuels définitifs.

Les révisions entre les « Premiers Résultats » et les « Résultats Détaillés » résultent aussi de la révision des indicateurs utilisés, ou du remplacement des extrapolations par les indicateurs lorsqu'ils sont disponibles.

L'évaluation du PIB par l'« approche biens et services » reste la méthode des « Résultats Détaillés », comme aux « Premiers Résultats ». Au moment des « Résultats Détaillés » des indicateurs sur les opérations de revenus deviennent disponibles (impôts, cotisations sociales, prestations sociales, ...), ils permettent de calculer les tableaux complémentaires.

Lors de la diffusion des « Résultats Détaillés » du 4^{ème} trimestre n, coordonnée avec celle du compte provisoire annuel n, les séries trimestrielles des années n-2 et n-1 sont recalées sur les résultats des comptes définitifs et semi-définitifs de la campagne en cours; c'est en particulier le cas du TEI plus agrégé utilisé par les comptes trimestriels (38 branches et non 118). Cette publication intègre également l'arbitrage entre les comptes trimestriels spontanés (issus de sources conjoncturelles) et les sources annuelles déjà disponibles.

Les produits de diffusion :

Les comptes trimestriels sont diffusés (« diffusion papier ») le jour de leur sortie sur internet sous forme de tableaux excel et html, ainsi que dans la collection « informations rapides » sous format pdf. Les résultats complets alimentent une base de données disponibles sur abonnement.

Les principales séries figées dans leur version au moment de la sortie des comptes annuels sont également disponibles dans le CD-Rom édité fin juin.

Lors de chaque diffusion, une analyse des révisions par rapport aux résultats précédents est diffusée sur internet en même temps que la publication « Informations Rapides ». Cette note est accessible sur internet.

IV Les tableaux des comptes annuels, les produits de diffusion et les révisions

Les tableaux

Les comptes annuels définitifs n-2, semi-définitifs n-1 et provisoires n sont élaborés en séquence et sont diffusés simultanément lors de la sortie du compte provisoire fin avril n+1 (et non au fur et à mesure de leur élaboration).

L'ensemble des tableaux décrits dans le manuel européen SEC95 est publié.

Il s'agit, principalement des tableaux suivants :

- par secteurs institutionnels : ensemble des comptes financiers, non financiers et de patrimoine.
- par branches d'activité au niveau 40² : ensemble des comptes d'exploitation, de la FBCF, de l'emploi (généralement publiés au niveau 40, élaborés au niveau 118).
- par produits au niveau 118 : ensemble des « équilibres ressources emplois ».
- un TEI annuel intégré publié au niveau 40, élaboré au niveau 118.

Pour le compte provisoire, les données par branches et par produits ne sont diffusées qu'au niveau 16 (niveau 40 pour la valeur ajoutée), du fait de la méthode d'élaboration.

Les révisions :

² «niveau» désigne un niveau d'agrégation de la nomenclature d'activités ou de produits.

Niveau 40 correspond approximativement à 40 produits ou activités, de même niveau 118 ou 16 correspondent approximativement à 118 ou 16 produits ou activités.

Les révisions des comptes annuels résultent, d'une part de l'arrivée de nouvelles sources au fur et à mesure de leur disponibilité, d'autre part des arbitrages entre ces différentes sources pour les rendre cohérentes. En effet les comptes annuels définitifs et semi-définitifs sont établis en confrontant les deux approches : mesure du PIB par les emplois finals et la production (« approche biens et services ») et mesure par l'« approche revenu ». Les arbitrages sont très nombreux et opérés pour certains de façon très décentralisée. Ils sont rendus dans des fourchettes les rendant plausibles au vu d'indicateurs de contrôles. Ces arbitrages de synthèse peuvent se répercuter sur les coefficients techniques du TEI ou modifier légèrement l'évolution spontanée donnée par les sources.

On décrira plus loin les principales révisions des sources.

Les produits de diffusion :

Les comptes annuels sont diffusés de façon la plus complète dans un CD-Rom édité fin juin. Un extrait de ces comptes est accessible sur internet à partir du jour de la sortie des comptes annuels fin avril, sous forme de tableaux excel et html dans la rubrique « comptes nationaux annuels » ainsi que sous forme d'un numéro d'« informations rapides » en format pdf.

De « premiers résultats » du compte des administrations publiques font également l'objet d'une publication spécialisée début Mars, dans la collection des « informations rapides ». Il s'agit des ratios de finances publiques, des dépenses et recettes publiques, des prélèvements obligatoires, évalués à la date de la notification à la Commission Européenne.

Les principales révisions de sources

Les sources sont très diverses et généralement très différentes selon qu'il s'agit du compte annuel provisoire ou des deux comptes annuels suivants. La substitution des dernières données à celles utilisées lors du compte précédent est à l'origine de l'essentiel des révisions. On ne décrira ici que deux causes principales de révisions qui sont les sources successives permettant d'établir le compte des administrations publiques et celles portant sur les comptes des sociétés non financières.

Les révisions du compte des administrations publiques

Au moment de la notification des ratios de finances publiques à la Commission Européenne de Mars et pour le compte provisoire, certaines données sont estimées. En revanche le compte des administrations publiques est pratiquement définitif dès le compte semi-définitif, il est alors intégralement établi sur la base de documents comptables.

Plus précisément, pour la notification de Mars et le compte provisoire, les informations suivantes sont utilisées :

1. Administration centrale :

Le compte de l'Etat est totalement connu et établi à partir des données sur l'exécution définitive du budget. C'est le cas également d'une quarantaine d'Organismes Divers d'Administration Centrale (les plus importants parmi les 800 ODAC) qui sont élaborés suivant une procédure quasi comptable dès les « premiers résultats ».

La Direction de la prévision (Bureau des Etudes Fiscales) évalue les montants correspondant au décalage temporel de TVA, obtenus grâce à la valorisation d'informations statistiques de la Direction Générale des Impôts (DGI). Les taux de TVA moyens par emploi et compte tenu des règles de déductibilité sont également calculés par ce bureau.

2. Administrations de sécurité sociale

Du côté des dépenses, on dispose pour les principaux régimes des taux d'évolution des prestations que l'on applique au compte semi-définitif de l'année précédente. Des prévisions sont faites pour les autres régimes.

Du côté des recettes, on dispose de l'évolution des encaissements, et on applique pour certains postes les évolutions résultant des hypothèses macro – sociales de la Direction de la Prévision.

3. Administrations locales

Les informations utilisées sont tout d'abord les données en provenance directe de l'Etat des documents comptables de l'Etat (transferts reçus et versés, impôts locaux qui sont collectés par l'Etat).

Des indicateurs indirects d'évolution sont sélectionnés par la Direction de la Prévision et sont appliqués au compte de l'année précédente dans sa version semi-définitive. Ces indicateurs proviennent de notes de conjoncture communales, départementales et régionales de la Direction générale de la comptabilité publique, analysant sur les neuf premiers mois de l'année (janvier à septembre) la situation par grand type de dépenses et de ressources ; certains indicateurs proviennent également de la note de conjoncture de Dexia-Crédit local de France et de la presse spécialisée telle la « Gazette des Communes ».

Perspectives d'amélioration

A compter de 2003, des remontées mensuelles de balance comptable des caisses de sécurité sociale des régimes de base seront en place au ministère des affaires sociales et seront utilisées pour une partie du compte des administrations de sécurité sociale. A compter de 2004, l'application de centralisation mensuelle des comptes des collectivités locales permettra d'obtenir des éléments en niveau sur les opérations 2003 des APUL (notamment le compte financier).

Les révisions du compte des sociétés non financières et des opérations sur biens et services

Pour le compte provisoire les opérations sur biens et services et les opérations des comptes de production et d'exploitation des sociétés non financières et entrepreneurs individuels sont mesurées à partir d'indicateurs de court terme selon la méthodologie des comptes trimestriels.

Pour les comptes semi-définitif et définitif annuels, on dispose de sources comptables annuelles sur les entreprises. La mesure de la production est issue des chiffres d'affaires annuels des entreprises, passés en branches puis en produits et non plus de l'indice de la production industrielle ou d'autres indicateurs de court terme. L'estimation des opérations sur les biens et services résulte de la construction d'« équilibres ressources-emplois » par produits intégrant cette nouvelle mesure de la production.

Les sources comptables annuelles ne sont exhaustives qu'au moment du compte définitif. Pour le compte semi-définitif on ne dispose que des comptes déjà traités par l'administration fiscale couvrant cependant environ 80% du chiffre d'affaires total. L'exploitation en est donc faite en mesurant une évolution à champ constant d'entreprises amélioré d'un traitement des plus importantes restructurations. Par ailleurs ce très large échantillon n'est pas à ce stade enrichi des données de l'enquête structurelle annuelle qui apporte notamment la ventilation du chiffre d'affaires par branche.

La substitution des données comptables d'entreprise à l'utilisation d'indicateurs de court terme est la source principale de révisions, celles-ci sont moins importantes lorsque les données exhaustives se substituent à l'échantillon utilisé pour le compte semi-définitif.

V Les révisions liés aux changements de base

En France les changements de base des comptes nationaux correspondent à de nouvelles évaluations plus ou moins complètes, en plus du changement de l'année de référence des prix. Ils étaient conduits à peu près tous les dix ans par le passé. Et le sont désormais tous les 5 ans, à compter de la base 95.

Le principe des évaluations des séries est de maintenir durant toute la durée d'une base les mêmes traitements conceptuels et classements, d'utiliser les sources statistiques sans provoquer de ruptures de séries même si celles-ci évoluent. La mesure de l'évolution étant privilégiée par rapport à l'exactitude des niveaux.

Les changements de base sont donc l'occasion de réviser les traitements, d'intégrer les nouvelles sources ou leurs améliorations qui auraient perturbé la mesure des évolutions, de corriger des erreurs ponctuelles observées sur des comptes définitifs.

Le prochain changement de base aura pour référence l'année 2000. Les séries calculées et rétropolées dans cette base seront publiées à compter de **fin avril 2005**.